

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS D'HURIEL  
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL  
Réunion du 21 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures, à la salle des fêtes de La Chapelaude, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH.

Date de convocation : 14 avril 2026

Délégués en exercice : 31

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs RONDIER J., ARROYO O., CHEMINET JL, DESMARETZ J., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., NAQUET C., PLA P., VERMEZ N., DUMONTET B., EMERY PROVOST N., CALARD JL, LOURY S., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP, PALLIOT JM

Délégués excusés : COULANJON J. (pouvoir à P. RONDEAUX), DE MOURGUES A., GOMES I. (pouvoir à O. ARROYO), LECLERC C., CHARRET T., PUC F. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), COFFIN D. (pouvoir à N. VERMEZ), LAMY R. (pouvoir à G. FERRANDON),

**Renouvellement du bail de Monsieur LELEGARD à l'Hôtel d'Entreprises de La Chapelaude**

Le Président rappelle qu'un atelier situé dans l'hôtel d'entreprise de La Chapelaude est actuellement occupé par Monsieur LELEGARD qui exploite les laboratoires du père Lucien. Le bail précaire arrivant à échéance le 30 juin 2026, il est proposé de procéder à son renouvellement pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 dans les mêmes conditions que le bail actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ d'approuver la reconduction du bail précaire de l'atelier au sein de l'hôtel d'entreprises de La Chapelaude au profit de Monsieur LELEGARD exploitant Les laboratoires du Père Lucien pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026,
- ✓ d'autoriser le Président à signer le bail correspondant ainsi que tout document afférent.

Pour copie conforme,  
Huriel, le 23 avril 2026  
Le Président,  
Stéphane ABRANOWITCH

